

AB BAT'

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 287 chemin du Fief des Gâcheries
85220 COMMEQUIERS
917 847 204 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 9 MARS 2026

Le 9 mars 2026,

Monsieur Antoine BOURGEAIS,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société AB BAT',

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social ;
- à la modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 287 chemin du Fief des Gâcheries - 85220 COMMEQUIERS au 183 rue du Moulin - 85220 COMMEQUIERS, à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

*Le siège social est fixé : **183 rue du Moulin - 85220 COMMEQUIERS.** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Antoine BOURGEAIS

Signé par :

Antoine BOURGEAIS

3F1E81B948604DD...